



Municipalité de Ripon
31, rue Coursol, Ripon, (Québec) J0V 1V0
Téléphone 819-983-2000 – Télécopieur 819-983-1327
Courriel : reception@ripon.ca
ripon.ca/urbanisme/

INSTALLATION DE QUAI (B.15)

DEMANDE DE PERMIS OU CERTIFICAT D'AUTORISATION

(suite de la [partie A. identification](#))

4. DESCRIPTION DES TRAVAUX

4.1 Date de début des travaux : _____ **Date de fin :** _____

4.2 Quelle est la valeur totale des travaux? *Incluant matériaux et main d'œuvre.*

_____ \$

4.3 Qui exécute les travaux?

Le propriétaire ou requérant Entrepreneur

4.3.1 Si les travaux sont exécutés par un entrepreneur :

Nom : _____

Coordonnées (tél. / courriel): _____

No. licence RBQ : _____



Est-ce que mon projet est conforme aux règlements?

Voici seulement les règlements les plus fréquents. Pour plus d'informations, consultez ripon.ca/urbanisme.

- ✓ Maximum un (1) quai par terrain: un (1) seul quai ou débarcadère ou plate-forme, ainsi qu'une (1) seule passerelle, sont autorisés sur le littoral situé devant un (1) terrain riverain;
- ✓ Un 2e quai peut être installé seulement s'il y a une servitude. Il faut respecter le maximum de 5 mètres d'ouverture dans la rive, peu importe le nombre de quais.
- ✓ La première section de tout quai (la passerelle) doit être installée perpendiculairement à la rive;
- ✓ La largeur maximale d'une passerelle est de 1,2 m. La passerelle n'est pas inclut dans le calcul de la superficie du quai mais ne peut être située à plus de un (1) mètre de profondeur du cours d'eau;
- ✓ La superficie maximale d'un quai est 20 m² (au-delà, le quai est sous juridiction du ministère de l'Environnement et nécessite une autorisation du ministère);
- ✓ Le quai ne doit pas excéder 10% de la largeur d'un cours d'eau (au-delà, le quai est sous juridiction du ministère de l'Environnement et nécessite une autorisation du ministère);
- ✓ Tout produit de préservation du bois, teinture ou peinture doit être appliqué sur la terre ferme (pas lorsque le quai est fixé dans le cours d'eau). Ces produits ne peuvent contenir de chlorophénol, chlorophénate, arséniate de cuivre chromaté (ACC), pentachlorophénol (PCP), créosote, borax ou leur dérivés.
- ✓ Vous pouvez également consulter cette section du site Web : <https://ripon.ca/questions-urbanisme/#quais>

Municipalité de ripon - Demande de permis - Partie B.15 Installation de quai (suite)

5. SIGNATURE

Notes

- ✓ Le présent formulaire vise à accélérer le processus de demande de permis et ne constitue en aucun temps une garantie que la demande est complète;
- ✓ Le présent formulaire ne peut être considéré comme une autorisation de commencer les travaux;
- ✓ Le fonctionnaire responsable peut exiger tout documents ou renseignements supplémentaires nécessaires à l'analyse de conformité du projet;
- ✓ Suite au dépôt d'une demande de permis complète, une réponse peut prendre jusqu'à 30 jours civils;
- ✓ La Municipalité ne garantit pas que le présent formulaire soit à jour en tout temps et elle n'assume aucune responsabilité quant aux différences qu'il peut y avoir entre le texte officiel et le texte apparaissant sur la version électronique du formulaire.

Je, soussigné(e), (*lettres moulées*) _____
déclare que les renseignements ci-haut mentionnés sont exacts et que si le permis demandé m'est accordé, je réaliserai les travaux en conformité avec les lois et règlements en vigueur. Aussi, je comprends que le dépôt de cette demande ne constitue pas un permis et une autorisation pour débiter les travaux.

Signé le _____
aaaa/mm/jj

Signature _____
Sans procuration ([partie C](#)), tous les propriétaires doivent signer.

Veillez nous transmettre votre demande complète ainsi que les documents requis par le biais d'une des manières suivantes :

- **En personne** : à la réception, selon l'horaire ([voir site Web](#))
- **Par télécopieur** : 819-983-1327;
- **Par courriel** : reception@ripon.ca;
- **Par la poste** : 31, rue Coursol, #101, Ripon (Québec) J0V 1V0;



Adresser tout chèque à la « Municipalité de Ripon », avec objet « Demande de permis ». Les cartes de crédits et virement bancaires ne sont pas acceptés. Aucun remboursement.

Pour des renseignements sur le dépôt d'une demande, communiquez avec le Service de l'urbanisme au 819-983-2000 #2701 ou reception@ripon.ca.



Section réservée à l'administration

| | |
|--|-------------------|
| Reçu par : | No. reçu : |
| Nombre de permis requis : | Estampe |
| Date de réception de la demande : | |